



Inscription du membre à l'Association cantonale ou à l'Office de médiation

Depuis 2003, les subventions aux associations ne sont plus payées par l'Office fédéral du sport (OFSP) mais par Swiss Olympic qui verse un montant de Fr. 2.-- par membre. Cette catégorie comprend **tous** les membres des clubs/écoles qu'ils soient actifs ou passifs. Par conséquent, il est de la plus grande importance que la FSJ soit en mesure d'annoncer à Swiss Olympic le plus grand nombre possible de membres.

En collaboration avec la Conférence des présidents cantonaux (CPC), la FSJ a décidé du procédé suivant :

- Chaque club/école remet à son association cantonale, à fin août, une liste de **tous ses membres** (état actuel).
- Les clubs/écoles qui ne font pas partie d'une association cantonale peuvent remettre cette liste à l'Office de médiation de leur région.
- La liste doit porter les nom, prénom et date de naissance du membre.
- L'association cantonale remet à la FSJ, à fin septembre, **uniquement** le nombre total de **tous** les membres représentés dans le canton.
- L'Office de médiation communique également à la FSJ **uniquement** le nombre total des membres annoncés.
- La FSJ communique à Swiss Olympic **le nombre total** de **tous** les membres de la FSJ.

La FSJ ne pourra pas exiger des associations cantonales et des offices de médiation les listes qui leur auront été remises. Celles-ci restent en leur possession et devront être présentées à Swiss Olympic lors d'un éventuel contrôle.

Ce système a été introduit car les membres porteurs de la ceinture blanche, ainsi que les membres passifs, n'ont pas l'obligation d'être enregistrés auprès de la FSJ. Ce sont pourtant des membres officiels et la FSJ a le droit de recevoir des contributions pour eux.

Nous désirons attirer tout spécialement votre attention sur le fait qu'il est important, pour les membres de la FSJ, de communiquer ces chiffres sinon les subventions diminueront très sensiblement et la FSJ ne pourra compter que sur un minimum de recettes ce qui aura des répercussions négatives sur le budget des départements.